

----- Forwarded message -----

From: Philippe Touwaide <Philippe.Touwaide@mobilite.fgov.be>

Date: lun. 26 nov. 2018 à 15:58

Subject: **8082 : Probable dépassement du nombre de vols de nuit en 2018 sans pouvoir déterminer si le nombre de créneaux horaires de nuit sera dépassé**

To: Philippe Elsen <elsen.philippe@gmail.com>

Bruxelles-National, le lundi 26 novembre 2018

T/PhT/SMO/2018-11/8.082

Monsieur,

Le nombre de créneaux de nuit opérés à la fin du mois d'octobre 2018 était de 15.213

Le plafond de 16.000 aura donc bien été dépassé au cours du mois de novembre 2018.

Attention de ne pas confondre nombre de créneaux et nombre de vols de nuit.

Ci-après mon courrier de rappel aux gestionnaires de l'aéroport.

Je me tiens à votre disposition,

---

**Philippe TOUWAIDE**

Licencié en Droit Aérien et en Droit Maritime

Ancien Commissaire du Gouvernement

Directeur du Service de Médiation du Gouvernement Fédéral pour l'Aéroport de Bruxelles-National

Médiateur Aérien du Gouvernement Fédéral - S.P.F. Mobilité et Transports

**AIRPORTMEDIATION** c/o Site de SKEYES

Bâtiment S - Local S.1.3.16

Tervuursesteenweg,303

**B-1820 STEENOKKERZEEL**

GSM : + [32.477.21.07.63](tel:32477210763) - Bureau : + [32.2.206.28.24](tel:3222062824)

Web-Site : [www.airportmediation.be](http://www.airportmediation.be)

E-mail privé :

[airportmediation@icloud.com](mailto:airportmediation@icloud.com)

E-mail professionnel :

[philippe.touwaide@mobilite.fgov.be](mailto:philippe.touwaide@mobilite.fgov.be)

**Twitter** : @airmediation - **Facebook** : Bruxelles Aéroport Médiation - **Instagram** : airportmediation

Renseignements fournis à titre indicatif sans aucune reconnaissance préjudiciable.

La rapidité de ce message n'a d'autre but que d'en assurer son efficacité, ce message ne peut NI être transféré NI copié NI publié SANS mon accord écrit formel et signé.

**La divulgation non autorisée par l'émetteur du courrier électronique est une violation du secret des**

correspondances qui engage la responsabilité pénale de l'auteur de l'infraction sur le fondement des articles 314 bis, 460 et 550 bis du Code Pénal.

En vertu de l'article 1728 du code Judiciaire: « les documents établis et les communications faites au cours d'une procédure de médiation et pour les besoins de celle-ci sont confidentiels ».

Ce courrier électronique revêt un caractère informel, il ne lie en rien le Service Fédéral de Médiation pour l'Aéroport de Bruxelles-National. Tous les documents officiels sont envoyés par courrier papier dûment signé par le Directeur du Service de Médiation pour l'Aéroport de Bruxelles-National.

Ce message électronique et chacune de ses annexes sont établis à l'attention exclusive du destinataire et peuvent contenir des informations confidentielles. Si vous recevez ce message par erreur, veuillez le détruire et avertir son expéditeur. Toute publication, reproduction, copie, distribution, diffusion ou utilisation par des tiers est interdite sans autorisation expresse.

---

**De :** Philippe Touwaide

**Envoyé :** lundi 26 novembre 2018 15:25

**À :** [arnaud.feist@brusselsairport.be](mailto:arnaud.feist@brusselsairport.be); [didier.hocq@brucoord.org](mailto:didier.hocq@brucoord.org)

**Cc :** Eugeen Van Craeyvelt; Patrick Vanheyste; Kris Clarysse; Serge Delfosse; Serge Drugmand; Morgan Hansenne; Théodomir Nsengimana; Laurent Wischhoff; Carlos van Nunen; [kabinet-gouverneur@vlaamsbrabant.be](mailto:kabinet-gouverneur@vlaamsbrabant.be); [koen.neyens@regioteam.be](mailto:koen.neyens@regioteam.be); Jo Discart; Chris Taes; Juan Torck; Bettina Leoni

**Objet :** Probable dépassement du nombre de vols de nuit en 2018 sans pouvoir déterminer si le nombre de créneaux horaires de nuit sera dépassé

Bruxelles, le lundi 26 novembre 2018

Aux responsables de Brussels Airport,

Je me permets d'attirer votre attention sur le fait qu'à la fin du mois d'octobre 2018 on est déjà à 15.213 vols de nuit pour l'année 2018.

Le nombre maximal de créneaux horaires de nuit autorisé selon le permis d'environnement étant de 16.000.

15.213 étant le nombre de vols de nuit comptabilisés pour les 10 premiers mois de 2018, la différence entre vols et créneaux n'ayant pas encore été opérée.

Vous connaissez l'origine du problème entre les créneaux de nuit autorisés, les créneaux de jour partis de nuit, et les créneaux de nuit non autorisés.

Je tenais à vous en informer.

Mieux vaut prévenir que guérir.

2017	JAN	FEB	MRT	APR	MAY	JUN	JUL	AUG	SEP	OCT	NOV	DEC	TOTAL
DAY	16.33	15.65	18.34	18.24	20.13	19.90	20.42	19.66	19.97	19.55	17.13	15.70	221.06
	3	6	1	2	0	4	6	9	5	2	3	0	1
NIGHT	996	967	1.196	1.327	1.546	1.605	1.828	1.782	1.617	1.510	1.254	1.199	16.827
TOTAL	17.32	16.62	19.53	19.56	21.67	21.50	22.25	21.45	21.59	21.06	18.38	16.89	237.88
	9	3	7	9	6	9	4	1	2	2	7	9	8

	JAN	FEB	MRT	APR	MAY	JUN	JUL	AUG	SEP	OCT	NOV	DEC	TOTAL
2018													
DAY	15.96	15.39	17.51	18.55	19.18	19.28	20.38	19.63	19.73	18.51			184.15
	1	9	4	1	8	1	0	1	2	6			3
%	-2,28	-1,64	-4,51	1,69	-4,68	-3,13	-0,23	-0,19	-1,22	-5,30			
<b>NIGHT</b>	<b>1.108</b>	<b>1.081</b>	<b>1.283</b>	<b>1.342</b>	<b>1.685</b>	<b>1.719</b>	<b>2.035</b>	<b>1.856</b>	<b>1.599</b>	<b>1.505</b>			<b>15.213</b>
%	11,24	11,79	7,27	1,13	8,99	7,10	11,32	4,15	-1,11	-0,33			
TOTAL	17.06	16.48	18.79	19.89	20.87	21.00	22.41	21.48	21.33	20.02			199.36
L	9	0	7	3	3	0	5	7	1	1			6
%	-1,50	-0,86	-3,79	1,66	-3,70	-2,37	0,72	0,17	-1,21	-4,94			
% vs year before													

---

**Philippe TOUWAIDE**

Licencié en Droit Aérien et en Droit Maritime

Ancien Commissaire du Gouvernement

Directeur du Service de Médiation du Gouvernement Fédéral pour l'Aéroport de Bruxelles-National

Médiateur Aérien du Gouvernement Fédéral - S.P.F. Mobilité et Transports

**AIRPORTMEDIATION** c/o Site de SKEYES

Bâtiment S - Local S.1.3.16

Tervuursesteenweg,303

**B-1820 STEENOKKERZEEL**

GSM : + [32.477.21.07.63](tel:32477210763) - Bureau : + [32.2.206.28.24](tel:322062824)

Web-Site : [www.airportmediation.be](http://www.airportmediation.be)

E-mail privé :

[airportmediation@icloud.com](mailto:airportmediation@icloud.com)

E-mail professionnel :

[philippe.touwaide@mobilit.fgov.be](mailto:philippe.touwaide@mobilit.fgov.be)

**Twitter** : @airmediation - **Facebook** : Bruxelles Aéroport Médiation - **Instagram** : airportmediation

Renseignements fournis à titre indicatif sans aucune reconnaissance préjudiciable.

La rapidité de ce message n'a d'autre but que d'en assurer son efficacité, ce message ne peut NI être transféré NI copié NI publié SANS mon accord écrit formel et signé.

**La divulgation non autorisée par l'émetteur du courrier électronique est une violation du secret des correspondances qui engage la responsabilité pénale de l'auteur de l'infraction sur le fondement des articles 314 bis, 460 et 550 bis du Code Pénal.**

**En vertu de l'article 1728 du code Judiciaire: « les documents établis et les communications faites au cours d'une procédure de médiation et pour les besoins de celle-ci sont confidentiels ».**

Ce courrier électronique revêt un caractère informel, il ne lie en rien le Service Fédéral de Médiation pour l'Aéroport de Bruxelles-National. Tous les documents officiels sont envoyés par courrier papier dûment signé par le Directeur du Service de Médiation pour l'Aéroport de Bruxelles-National.

Ce message électronique et chacune de ses annexes sont établis à l'attention exclusive du destinataire et peuvent contenir des informations confidentielles. Si vous recevez ce message par erreur, veuillez le détruire et avertir son expéditeur. Toute publication, reproduction, copie, distribution, diffusion ou utilisation par des tiers est interdite sans autorisation expresse.

[Disclaimer](#)